

## Objectifs



Optimiser la gestion de l'eau et de l'énergie



Réduire les charges liées à l'énergie



Améliorer le patrimoine et le confort des usagers



Lutter contre les gaz à effet de serre

Pour 1€ dépensé, vous économisez de 1,50€ à 3€ en moyenne!

## Focus sur... les économies financières

La facture énergétique représente 5 à 10 % du budget des collectivités, une part trop importante qui augmente au fur et à mesure que le patrimoine vieillit et que le coût des énergies s'envole. C'est pourtant un poste que l'on peut maîtriser aisément grâce à des actions simples et peu onéreuses: renégociation des contrats d'énergie, meilleure régulation du chauffage, travail sur l'éclairage etc. Si vous souhaitez vous engager dans des projets plus importants, nous vous accompagnons pas à pas pour réaliser les investissements les plus rentables à moyen/long terme. Le coût de l'adhésion est largement rentabilisé par les économies générées.

## Retour d'expérience

Voici un résumé des économies réalisées ces dernières années par la commune de Roscoff, adhérente depuis 2009

### Bâtiments (2012-2015)

Conso: **-25%** en terme de kWh/m².DJU

Environnement: 450MWh non consommés soit **103 tCO<sub>2</sub> évités**

Economie financière: 30 600€ soit **2,08€/hab/an**

### Eclairage public (2009-2015)

Conso finale: **-56%** en terme de kWh/point lumineux

Environnement: 1,2GWh non consommés soit **121 tCO<sub>2</sub> évités**

Economie financière: 69 000€ soit une économie de **2,68€/hab/an**

## Contact

**Gaëtan Le Bretton**  
gaetan.le-bretton@heol-energies.org  
02 98 15 55 45

**Eric Mingant**  
eric.mingant@heol-energies.org  
02 98 15 55 48

Heol, Agence Locale de l'Energie et du Climat du Pays de Morlaix  
38 rue du mur 29600 Morlaix  
02 98 15 18 08  
contact@heol-energies.org  
[www.heol-energies.org](http://www.heol-energies.org)



Le CEP est soutenu par



Collectivités:  
Maîtrisons ensemble  
vos consommations d'énergie

+ de 54% des  
communes du  
Pays de Morlaix  
adhérentes



Bénéficiez d'un accompagnement pour réduire vos consommations, améliorer le confort des usagers et diminuer votre impact carbone

# Présentation

## Contexte

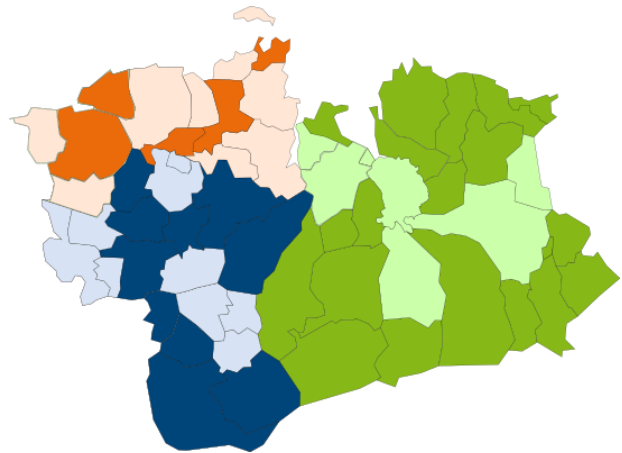
Face aux enjeux du dérèglement climatique, les Etats ont choisi de limiter le réchauffement à 1,5°C à l’horizon 2100. En France, les lois Grenelle et la loi de transition énergétique traduisent cette volonté par deux objectifs à atteindre pour 2050: diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serre et réduire de 50% la consommation d’énergie.

## Le rôle des collectivités

En tant que consommatrices, productrices et distributrices d’énergie, les collectivités ont un large rôle à jouer dans la transition énergétique. En parallèle, elles font face à d’importantes coupes budgétaires et doivent réduire leurs dépenses où elles le peuvent.

## Le CEP pour accompagner les élus

Le Conseil en Energie Partagé (CEP) est un service créé par l’Ademe et porté par Heol sur le Pays de Morlaix. Il permet aux communes de moins de 10 000 habitants de mutualiser les compétences d’un thermicien afin de réduire les consommations d’énergie et d’eau dans le patrimoine communal.



Au 1er janvier 2018, 35 communes du Pays de Morlaix adhèrent au CEP

# Les phases du CEP

## 1 Analyser

- Visiter le patrimoine
- Analyser les factures d’énergie
- Faire des relevés techniques
- Echanger avec les élus et services techniques
- Présenter le bilan et les préconisations

Le chargé de mission commence par une visite approfondie de votre patrimoine, au cours de laquelle il relève tous les points d’intérêt: chaudières, régulateurs, points lumineux, etc. Il réalise une analyse des factures d’énergie et d’eau des 3 dernières années et procède aux relevés techniques: analyses de températures, thermographies.. Après discussion avec les élus et services concernés, il vous propose un bilan détaillé avec des préconisations d’amélioration.

## 2 Accompagner

- Sensibiliser les élus aux enjeux de la rénovation
- Se concerter autour du plan d’actions
- Définir les priorités
- Conseiller en amont des rénovations
- Soutenir dans la mise en œuvre des actions

Les préconisations validées en conseil sont mises en œuvre. Celles qui ne nécessitent pas de dépenses sont réalisées sur le champ tandis que les autres sont soumises à votre décision. Si vous choisissez de réhabiliter certains bâtiments, il vous conseille en amont du projet (voir «focus sur l’accompagnement de projet» à droite). Pour vous aider dans votre choix, il planifie des visites de sites d’intérêt et vous fait bénéficier des retours d’expérience d’autres communes.

## 3 Pérenniser

- Suivre l’avancement du plan d’actions
- Analyser les factures d’énergie
- Evaluer les investissements
- Sensibiliser les usagers
- Aider à communiquer sur l’exemplarité des actions

A partir de la mise en œuvre du plan d’actions, le chargé de mission opère à un suivi régulier des factures d’énergie et d’eau. Il suit l’avancement des actions mises en place et évalue leur impact. Si vous le souhaitez, il sensibilise le personnel technique et les usagers lors de sessions d’informations. Enfin, il vous aide à communiquer sur l’exemplarité de vos actions, dans la presse et par le biais du réseau d’Heol et de l’Ademe.



## Focus sur... L’accompagnement de projet

Pour tous vos projets de réhabilitation/construction, le thermicien vous conseille dans la rédaction du cahier des charges et dans le choix de la maîtrise d’œuvre. Il vous aide à décrypter les documents techniques et vous informe sur les matériaux, le choix des énergies etc. Il recherche pour vous les différents appels à projets et aides mobilisables. A votre demande, il peut assister aux réunions stratégiques et s’assurer de la bonne mise en œuvre du projet grâce à des relevés techniques (courbes de températures, thermographies...). Une fois le projet abouti, il met en place un suivi des consommations et sensibilise les usagers aux économies d’énergie.



## Coût de l’adhésion

|                                 | Coût brut 2020 | Aide à déduire | Coût net 2020 |
|---------------------------------|----------------|----------------|---------------|
| Commune de Morlaix Communauté   | 1,40€          | 0,60€          | 0,80€         |
| Commune du Pays de Landivisiau  | 1,40€          | 0,32€          | 1,08€         |
| Commune du Haut Léon Communauté | 1,40€          | -              | 1,40€         |

En 2018, le coût de l’adhésion est de 1,37€/hab/an, duquel il faut déduire les aides des intercommunalités. Le coût brut augmente de 1% par an. La convention est signée pour 3 ans et est renouvelable.